



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POLE TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 Objet du marché : DEPOLLUTION, CURAGE ET DEMOLITION PARTIELLE DE LA SALLE POLYVALENTE « ESPACE AUZON » APRES SINISTRE

3 – Montant estimatif HT du marché : 200 000 €

4 – Durée du marché / délai d'exécution : la durée du marché est égale à la durée de la prestation, depuis la notification du marché, jusqu'à la réception.

Le prestataire devra réaliser un planning optimisé d'intervention intégrant les durées de préparation, qu'il devra joindre à la remise de l'offre.

Le marché est établi pour une durée maximale d'1 mois de préparation, 1 mois de plan de retrait et 3 mois de chantier, soit une durée de 5 mois.

5 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro). Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

6 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 3 du règlement de consultation.

7 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de consultation (article 4).

8 - Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

9 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : mercredi 20 septembre 2023- 12h00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 - Variantes : admises

11 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : jeudi 27 juillet 2023

12 – Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédant la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

13 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,

Serge Andrieu